Fiche de Données de Sécurité

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code e Dénomination **012/A – 3X213 – 3X43G – 3X43T – 3X43TE – 3X43GR – 3X43TS – 20/12B – A011 – A013 – A014 – A016 –A030 – A031 – A032 – A033 – A034 – A035 – A036 – A036C – A036M – A036N – A036R – A036RA – A037 – A038 – A040 – A042 – A045 – A047 – A048 – A049 – A057 – R86 - R96 – R97**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplèmentaire **EMBALLAGE, PAPETERIE, BIJOUX FIN, HOBBY, INDUSTRIE GÉNÉRALE**

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale **STICK COL srl**

Adresse **Via del Lavoro 42**

Localité et Etat **41042 Fiorano Modenese (MO)**
Italia

Tel. +39 0536/843990

Fax +39 0536/845198

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de sécurité. **info@stickcol.com**

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à **FRANCE: ORFILA (INRS): + 33 (0) 1 45 42 59 59**

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

Néanmoins, contenant des substances dangereuses à une concentration telle qu'elle doit être déclarée à la section 3, le produit nécessite une fiche des données de sécurité contenant des informations appropriées, conformémemt au Règlement (UE) 2015/830.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger: --

Mentions d'avertissement: --

Mentions de danger:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence: --

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

www.stickcol.com
info@stickcol.com

Registered office:
Via del Lavoro, 42
Zona Industriale N. 5
41042 Spezzano di Fiorano (MO), Italy

Contacts:
Phone: +39 0536843990
Fax: +39 0536845198
Skype: stickcol

Email:
info@stickcol.com
ordini@stickcol.com
amministrazione@pec.stickcol.com

All rights are reserved and subject to industrial protection (patents and copyright). Any changes to the products illustrated, even if only partial, may be made only if explicitly authorized by the Stick Col s.r.l. company of Fiorano (Modena), Italy. All information and illustrations are provided only as an indication, and the Stick Col s.r.l. company reserves the right to make any changes it deems advisable at any time, on the basis of the needs of the company and production processes.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	Concentration %	Classification 1272/2008 (CLP)	Limites de concentration spécifiques 1272/2008 (CLP)
Acétate de vinyle CAS 108-05-4 CE 203-545-4 INDEX 607-023-00-0 N° Reg. 01-2119471301-50-XXXX	0,1 – 0,7	Flam. Liq. 2 H225, Carc. 2 H351, Acute Tox. 4 H332, STOT SE 3 H335, Aquatic Chronic 3 H412, Note de classification conforme à l`annexe VI du Règlement CLP: D	*N'est pas applicable*

* Remarque: valeur de plage supérieure exclue
Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon les dispositions du reg. (CE) 1272/2008 (CLP). Cependant, par mesure de précaution, les mesures de premiers secours suivantes sont fournies.

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l`eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n`est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. Consultez un médecin.

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS
Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS
Poudre et eau nébulisée.

www.stickcol.com
info@stickcol.com
Registered office:
Via del Lavoro, 42
Zona Industriale N. 5
41042 Spezzano di Fiorano (MO), Italy
Contacts:
Phone: +39 0536843990
Fax: +39 0536845198
Skype: stickcol
Email:
info@stickcol.com
ordini@stickcol.com
amministrazione@pec.stickcol.com

All rights are reserved and subject to industrial protection (patents and copyright). Any changes to the products illustrated, even if only partial, may be made only if explicitly authorized by the Stick Col s.r.l. company of Fiorano (Modena), Italy. All information and illustrations are provided only as an indication, and the Stick Col s.r.l. company reserves the right to make any changes it deems advisable at any time, on the basis of the needs of the company and production processes.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE
Éviter de respirer les produits de combustion (COx).

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES
Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT
Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

POUR LES NON-SECOURISTES
Alerter le personnel responsable de la gestion de telles urgences. S'éloigner de la zone de l`accident si vous ne possédez pas l`équipement de protection
individuel indiqué à la rubrique 8.

POUR LES SECOURISTES
Éloigner tout le personnel qui n'est pas suffisamment équipé pour faire face à l'urgence.
Porter l'équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle spécifié à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) pour prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
Rendre la zone touchée par l`accident accessible aux travailleurs seulement après qu`une remise en état adéquate a eu lieu. Ventiler les locaux affectés par l`accident.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit déversé et le placer dans des conteneurs pour sa récupération ou son élimination. Éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau sauf contre-indications.
Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D`éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l`élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Brancher à une prise de terre dans le cas d`emballages de grandes dimensions durant les opérations de transvasement et veiller au port de chaussures antistatiques. Pour éviter le risque d'incendie et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé lors du déplacement du produit. Ouvrir les récipients avec précaution: ils peuvent être sous pression. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l`utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

www.stickcol.com
info@stickcol.com
Registered office:
Via del Lavoro, 42
Zona Industriale N. 5
41042 Spezzano di Fiorano (MO), Italy
Contacts:
Phone: +39 0536843990
Fax: +39 0536845198
Skype: stickcol
Email:
info@stickcol.com
ordini@stickcol.com
amministrazione@pec.stickcol.com

All rights are reserved and subject to industrial protection (patents and copyright). Any changes to the products illustrated, even if only partial, may be made only if explicitly authorized by the Stick Col s.r.l. company of Fiorano (Modena), Italy. All information and illustrations are provided only as an indication, and the Stick Col s.r.l. company reserves the right to make any changes it deems advisable at any time, on the basis of the needs of the company and production processes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'y a pas d'utilisation finale spécifique autre que les utilisations identifiées reportées à la rubrique 1.2 de cette fiche de sécurité.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

ITA	Italia	DIRETTIVA (UE) 2017/164 DELLA COMMISSIONE del 31 gennaio 2017
EU	OEL EU	Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE.
	TLV-ACGIH	ACGIH 2019

Acétate de vinyle

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notations	Effets critiques
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm		
VLEP	ITA	17,6	5	35,2	10		
OEL	EU	17,6	5	35,2	10		
TLV-ACGIH		35,21	10	52,82	15		Irritation des voies respiratoires supérieures et des yeux

Concentration prévue sans effet sur l`environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	0,016	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,002	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,067	mg/kg/d
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,007	mg/kg/d
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent	126	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	6	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,004	mg/kg/d

Santé – Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation					35,2 mg/m3	35,2 mg/m3	17,6 mg/m3	17,6 mg/m3
Dermique								0,42 mg/kg bw/d

www.stickcol.com
info@stickcol.com
Registered office:
Via del Lavoro, 42
Zona Industriale N. 5
41042 Spezzano di Fiorano (MO), Italy
Contacts:
Phone: +39 0536843990
Fax: +39 0536845198
Skype: stickcol
Email:
info@stickcol.com
ordini@stickcol.com
amministrazione@pec.stickcol.com

All rights are reserved and subject to industrial protection (patents and copyright). Any changes to the products illustrated, even if only partial, may be made only if explicitly authorized by the Stick Col s.r.l. company of Fiorano (Modena), Italy. All information and illustrations are provided only as an indication, and the Stick Col s.r.l. company reserves the right to make any changes it deems advisable at any time, on the basis of the needs of the company and production processes.

Légende:
(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.
VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

Il est recommandé de prendre en compte dans le processus d'évaluation des risques les valeurs limites d'exposition professionnelle fixées par l'ACGIH pour les poussières inertes non classées ailleurs (fraction respirable PNOC: 3 mg / mc; fraction inhalable PNOC: 10 mg / mc). Si ces limites sont dépassées, l'utilisation d'un filtre de type P est recommandée, dont la classe (1, 2 ou 3) doit être choisie en fonction des résultats de l'évaluation des risques.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.
Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.
Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

PROTECTION DES MAINS
Dans le cas où serait prévu un contact prolongé avec le produit, il est recommandé de se protéger les mains avec des gants de travail de type C (réf. norme EN 374).
Le matériau des gants de travail doit être choisi en fonction du processus d'utilisation et des produits qui en dérivent. Il est par ailleurs rappelé que les gants en latex peuvent provoquer des phénomènes de sensibilisation.

PROTECTION DES PEAU
Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie I (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l`eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX
Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES
Dans des conditions normales d'utilisation, aucun appareil de protection respiratoire n'est requis. Dans le cas où les conditions normales d'utilisation ne seraient pas respectées, par exemple si le produit est pulvérisé ou dégradé thermiquement à cause de températures élevées (T> 230 ° C), nous recommandons l'utilisation d'un masque facial filtrant de type P. dont la classe (1, 2 ou 3) et le besoin réel, doivent être définis sur la base des résultats de l'évaluation des risques (réf. norme EN 149).

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE
Les émissions de processus de production, y compris celles d`appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l`environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	bâton solide
Couleur	Opalescent transparent (**A036**)
	Noir intense (**A036C**)
	Rouge intense (**A036RA**)
	Jaune paille (**A045 - A047 - R97**)
Odeur	Lumière utilisée (**A036 - A036C - A036RA**)
	Caractéristique en cours d'utilisation (**A045 - A047 - R97**)
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Sans objet (produit solide)

www.stickcol.com
info@stickcol.com
Registered office:
Via del Lavoro, 42
Zona Industriale N. 5
41042 Spezzano di Fiorano (MO), Italy
Contacts:
Phone: +39 0536843990
Fax: +39 0536845198
Skype: stickcol
Email:
info@stickcol.com
ordini@stickcol.com
amministrazione@pec.stickcol.com

All rights are reserved and subject to industrial protection (patents and copyright). Any changes to the products illustrated, even if only partial, may be made only if explicitly authorized by the Stick Col s.r.l. company of Fiorano (Modena), Italy. All information and illustrations are provided only as an indication, and the Stick Col s.r.l. company reserves the right to make any changes it deems advisable at any time, on the basis of the needs of the company and production processes.

Point initial d`ébullition	Pas disponible
Intervalle d`ébullition	Pas disponible
Point d`éclair	Pas disponible
Taux d`évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Sans objet (le produit est un mélange)
Densité de vapeur	Sans objet (le produit est un mélange)
Densité relative	Pas disponible
Solubilité	Solvants organiques, aromatiques, halogénés
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Sans objet (le produit est un mélange)
Température d`auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	Sans objet (absence de groupes chimiques associés à des propriétés explosives, conformément aux dispositions de l'annexe I, partie 2, chapitre 2.1.4.3 du règlement (CE) 1272/2008 (CLP).
Propriétés comburantes	Sans objet (absence des exigences liées à la présence d'atomes et / ou de liaisons chimiques associées à des propriétés oxydantes dans les molécules des composants, conformément aux dispositions de l'annexe I, partie 2, 2.13.4 du règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

10.5. Matières incompatibles

Informations pas disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition particulièrement dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Cependant, si le produit est soumis à des températures trop élevées, au-delà des limites autorisées par les conditions normales d'utilisation (T> 230 °), des fumées de COx peuvent se dégager suite à une dégradation thermique.

www.stickcol.com
info@stickcol.com
Registered office:
Via del Lavoro, 42
Zona Industriale N. 5
41042 Spezzano di Fiorano (MO), Italy
Contacts:
Phone: +39 0536843990
Fax: +39 0536845198
Skype: stickcol
Email:
info@stickcol.com
ordini@stickcol.com
amministrazione@pec.stickcol.com

All rights are reserved and subject to industrial protection (patents and copyright). Any changes to the products illustrated, even if only partial, may be made only if explicitly authorized by the Stick Col s.r.l. company of Fiorano (Modena), Italy. All information and illustrations are provided only as an indication, and the Stick Col s.r.l. company reserves the right to make any changes it deems advisable at any time, on the basis of the needs of the company and production processes.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations
Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables
Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée
Informations pas disponibles

Effets interactifs
Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË
Sur la base des données disponibles et compte tenu des critères de classification de l'annexe I, partie 3, du règlement (CE) 1272/2008 tel que modifié, le produit n'est pas classé pour cette classe de danger.

LC50 (Inhalation) du mélange: Non classé (aucun composant important)
LD50 (Oral) du mélange: Non classé (aucun composant important)
LD50 (Dermal) du mélange: Non classé (aucun composant important)

Acétate de vinyle
LD50 (Oral) 3,73 ml/kg bw ratto
LD50 (Dermal) 8 ml/kg bw coniglio
LC50 (Inhalation) 4000 ppm/4h ratto

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE
Sur la base des données disponibles et compte tenu des critères de classification énoncés dans le tableau 3.2.3 de l'annexe I du règlement (CE) rég. 1272/2008 tel que modifié, le produit n'est pas classé pour cette classe de danger.

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE
Sur la base des données disponibles et compte tenu des critères de classification énoncés dans le tableau 3.3.3 de l'annexe I du règlement (CE) rég. 1272/2008 tel que modifié, le produit n'est pas classé pour cette classe de danger.

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE
Sur la base des données disponibles et compte tenu des critères de classification de l'annexe I, partie 3, du règlement (CE) 1272/2008 tel que modifié, le produit n'est pas classé pour cette classe de danger.

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES
Sur la base des données disponibles et compte tenu des critères de classification de l'annexe I, partie 3, du règlement (CE) 1272/2008 tel que modifié, le produit n'est pas classé pour cette classe de danger.

CANCÉROGÉNICITÉ
Sur la base des données disponibles et compte tenu des critères de classification de l'annexe I, partie 3, du règlement (CE) 1272/2008 tel que modifié, le produit n'est pas classé pour cette classe de danger.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION
Sur la base des données disponibles et compte tenu des critères de classification de l'annexe I, partie 3, du règlement (CE) 1272/2008 tel que modifié, le produit n'est pas classé pour cette classe de danger.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE
Sur la base des données disponibles et compte tenu des critères de classification de l'annexe I, partie 3, du règlement (CE) 1272/2008 tel que modifié, le produit n'est pas classé pour cette classe de danger.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE
Sur la base des données disponibles et compte tenu des critères de classification de l'annexe I, partie 3, du règlement (CE) 1272/2008 tel que modifié, le produit n'est pas classé pour cette classe de danger.

DANGER PAR ASPIRATION
Sur la base des données disponibles et compte tenu des critères de classification de l'annexe I, partie 3, du règlement (CE) 1272/2008 tel que modifié, le produit n'est pas classé pour cette classe de danger.

www.stickcol.com
info@stickcol.com
Registered office:
Via del Lavoro, 42
Zona Industriale N. 5
41042 Spezzano di Fiorano (MO), Italy
Contacts:
Phone: +39 0536843990
Fax: +39 0536845198
Skype: stickcol
Email:
info@stickcol.com
ordini@stickcol.com
amministrazione@pec.stickcol.com

All rights are reserved and subject to industrial protection (patents and copyright). Any changes to the products illustrated, even if only partial, may be made only if explicitly authorized by the Stick Col s.r.l. company of Fiorano (Modena), Italy. All information and illustrations are provided only as an indication, and the Stick Col s.r.l. company reserves the right to make any changes it deems advisable at any time, on the basis of the needs of the company and production processes.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Il n'y a pas de données spécifiques sur cette préparation. Utilisez-la selon les bonnes pratiques de travail et évitez de disperser le produit dans l'environnement. Evitez de disperser le produit dans le terrain ou les cours d'eau. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alertez immédiatement les autorités. Adoptez toutes les mesures pour réduire au minimum les effets sur la nappe d'eau.

Sur la base de l'évaluation de la classification des composants et des dispositions de classification conformément à l'annexe I, partie 4 du règlement (CE). 1272/2008 tel que modifié, le mélange n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

Acétate de vinyle

EC50 - Crustacés	12,6 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	7,48 mg/l/72h Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC Chronique Poissons	0,551 mg/l Pimephales promelas
NOEC Chronique Crustacés	4,77 mg/l Daphnia magna
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	1,58 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité
Informations pas disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Informations pas disponibles

12.4. Mobilité dans le sol
Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes
Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux non dangereux.
L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS
Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU
Pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
Pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Pas applicable

14.4. Groupe d'emballage
Pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement
Pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Pas applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Informations non pertinentes

www.stickcol.com
info@stickcol.com
Registered office:
Via del Lavoro, 42
Zona Industriale N. 5
41042 Spezzano di Fiorano (MO), Italy
Contacts:
Phone: +39 0536843990
Fax: +39 0536845198
Skype: stickcol
Email:
info@stickcol.com
ordini@stickcol.com
amministrazione@pec.stickcol.com

All rights are reserved and subject to industrial protection (patents and copyright). Any changes to the products illustrated, even if only partial, may be made only if explicitly authorized by the Stick Col s.r.l. company of Fiorano (Modena), Italy. All information and illustrations are provided only as an indication, and the Stick Col s.r.l. company reserves the right to make any changes it deems advisable at any time, on the basis of the needs of the company and production processes.

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE: Aucune

Règlement sur les produits biocides (Règl. (UE) 528/2012): non applicable
Réglementation des détergents (Reg. (EC) 648/2004): non applicable
Dir. 2004/42 / CE - COV / Leg italien. Decr. 161/2006: non applicable

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006
Aucune

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)
Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)
Aucune

Substances sujettes à l`obligation de notification d`exportation Reg. (CE) 649/2012:
Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam:
Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm:
Aucune

Contrôles sanitaires
Informations pas disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été effectuée pour les substances contenues suivantes:

Acétate de vinyle

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, catégorie 2
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

www.stickcol.com
info@stickcol.com
Registered office:
Via del Lavoro, 42
Zona Industriale N. 5
41042 Spezzano di Fiorano (MO), Italy
Contacts:
Phone: +39 0536843990
Fax: +39 0536845198
Skype: stickcol
Email:
info@stickcol.com
ordini@stickcol.com
amministrazione@pec.stickcol.com

All rights are reserved and subject to industrial protection (patents and copyright). Any changes to the products illustrated, even if only partial, may be made only if explicitly authorized by the Stick Col s.r.l. company of Fiorano (Modena), Italy. All information and illustrations are provided only as an indication, and the Stick Col s.r.l. company reserves the right to make any changes it deems advisable at any time, on the basis of the needs of the company and production processes.

LÉGENDE:
- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d`identification dans l`ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d`étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l`Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d`immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d`identification dans l`Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d`exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d`exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d`exposition à court terme
- TWA: Limite d`exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

MÉTHODES DE CALCUL

Dangers chimiques et physiques: la dangerosité est dérivée des critères de classification du règlement CLP, annexe I, partie 2, telle que modifiée et ajoutée.

Les risques pour la santé ont été évalués à l'aide de la méthode de calcul établie par le Règl. (CE) 1272/2008 (CLP) tel que modifié et ajouté pour la classification des mélanges lorsque des données sont disponibles sur tous les composants du mélange ou certains d'entre eux:

Acute Tox: application des critères du tableau 3.1.1. Annexe I, partie 3, du règlement CLP tel que modifié et ajouté.
Skin Corr. 1A / 1B / 1C H314: application des critères de la formule d'additivité du tableau 3.2.3, annexe I, partie 3 du règlement CLP
Skin Irrit 2 H315: application des critères de la formule d'additivité du tableau 3.2.3, annexe I, partie 3 du règlement CLP
Eye Dam 1 H318: application des critères de la formule d'additivité du tableau 3.3.3, annexe I, partie 3 du règlement CLP
Eye Irrit. 2 H319: application des critères de la formule d'additivité du tableau 3.3.3, annexe I, partie 3 du règlement CLP
Eye Irrit. 2 H319: tableau 3.3.3 de l'annexe I, partie 3 du Règl. (CE) 1272/2008 (CLP) tel que modifié et ajouté.
Skin Sens 1A / 1B / 1 H317 Tableau 3.4.5 de l'annexe I, partie 3 du Règl. (CE) 1272/2008 (CLP) tel que modifié et ajouté.
Resp Sens 1A / 1B / 1 H334 Tableau 3.4.5 de l'annexe I, partie 3 du Règl. (CE) 1272/2008 (CLP) tel que modifié et ajouté.
Muta. 1A / 1B, 2 H340 - H341: tableau 3.5.2 Annexe I, partie 3 du règlement CLP tel que modifié et ajouté.
Carc 1A / 1B, 2 H350 - H351: tableau 3.6.2 Annexe I, partie 3 du règlement CLP tel que modifié et ajouté.
Repr 1A / 1B, 2 H360 - H361: tableau 3.7.2 Annexe I, partie 3 du règlement CLP tel que modifié et ajouté.
STOT SE 1, 2 H370 - 371: application des méthodes de calcul - tableau 3.8.3 de l'Ann. I, partie 3 du Règl. (CE) 1272/2008 (CLP) tel que modifié et ajouté.
STOT SE 3 H336: ch. 3.8.3.4.5 de l'annexe I, partie 3 du Règl. (CE) 1272/2008 (CLP) tel que modifié et ajouté.
STOT RE 1, 2 H372 - H373: tableau 3.9.4 Annexe I, partie 3 du règlement CLP tel que modifié et ajouté.
Asp Tox 1 H304: application des critères 3.10 de l'annexe I, partie 3, du règlement CLP tel que modifié et ajouté

Les risques environnementaux ont été évalués à l'aide de la méthode de calcul établie par le Règl. (CE) 1272/2008 (CLP) tel que modifié et ajouté pour la classification des mélanges lorsque des données sont disponibles sur tous les composants du mélange ou certains d'entre eux:
toxicité pour le milieu aquatique effets aigus: tableau 4.1.1 de l'annexe I, partie 4 du Règl. (CE) 1272/2008 (CLP) tel que modifié et ajouté;
toxicité pour le milieu aquatique effets chroniques: tableau 4.1.2 de l'annexe I, partie 4 du Règl. (CE) 1272/2008 (CLP) tel que modifié et ajouté.

www.stickcol.com
info@stickcol.com
Registered office:
Via del Lavoro, 42
Zona Industriale N. 5
41042 Spezzano di Fiorano (MO), Italy
Contacts:
Phone: +39 0536843990
Fax: +39 0536845198
Skype: stickcol
Email:
info@stickcol.com
ordini@stickcol.com
amministrazione@pec.stickcol.com

All rights are reserved and subject to industrial protection (patents and copyright). Any changes to the products illustrated, even if only partial, may be made only if explicitly authorized by the Stick Col s.r.l. company of Fiorano (Modena), Italy. All information and illustrations are provided only as an indication, and the Stick Col s.r.l. company reserves the right to make any changes it deems advisable at any time, on the basis of the needs of the company and production processes.

Note D
Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles sont reprises à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008.
Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous une forme non stabilisée. Dans ce cas, le fournisseur qui met une telle substance sur le marché doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance suivi de la mention “non stabilisé(e)”.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:
1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé
Note pour les usagers:
Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.
Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.
Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.
Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l`utilisation de produits chimiques.

www.stickcol.com
info@stickcol.com
Registered office:
Via del Lavoro, 42
Zona Industriale N. 5
41042 Spezzano di Fiorano (MO), Italy
Contacts:
Phone: +39 0536843990
Fax: +39 0536845198
Skype: stickcol
Email:
info@stickcol.com
ordini@stickcol.com
amministrazione@pec.stickcol.com

All rights are reserved and subject to industrial protection (patents and copyright). Any changes to the products illustrated, even if only partial, may be made only if explicitly authorized by the Stick Col s.r.l. company of Fiorano (Modena), Italy. All information and illustrations are provided only as an indication, and the Stick Col s.r.l. company reserves the right to make any changes it deems advisable at any time, on the basis of the needs of the company and production processes.